

**ARRÊTÉ SMTD-2024-18 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE
LA LIGNE B DE BHNS DU DOUAISIS.**

Le Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis,

Vu la délibération du comté syndical n°2024-19 en date du 27 mars 2024 relative à la constitution d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagement de la ligne B de BHNS,

ARRETE

Article 1 : sont désignés comme membres à voix délibératives :

- Madame Jeannette FEMENIA, Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Lille, qui présidera la Commission,
- Monsieur Claude HEGO, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis,
- Madame Jessica TANCA, Monsieur Robert STRZELECKI et Monsieur François CRESTA, Vice-Président(e)s du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis,
- Monsieur Maxime DECUPPER-LAUD, adjoint au Maire de Douai,
- Madame Sylvie DEBREYNE, Présidente de l'Union du Commerce et des Artisans Douaisiens,
- Madame Murielle LAPAGE, Présidente de la délégation du Douaisis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France,

Les membres de la Commission peuvent se faire assister de techniciens appartenant aux organismes ou à la Collectivité qu'ils représentent.

Dans le cas où l'un des membres se trouverait en position de conflit d'intérêt, il se déportera et demandera à son institution d'origine de désigner un suppléant.

Article 2 : participeront avec voix consultatives :

- Monsieur Jean-François COCKENPOT, expert-comptable.
- Un agent du SMTD pour le secrétariat et la préparation des dossiers.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au représentant de l'Etat,
- publié sur le site internet du SMTD.

Fait à Guesnain, le
Le Président,
Claude HEGO.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé et reçu en préfecture le 02.08.2024

Publié sur le site le 02.08.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240802-ARRETE_2024_18-AR